



**Réunion
de la Commission Locale de
l'Eau
16 mars 2018**

Compte-rendu

L'an deux mille dix-huit, le seize mars, à quatorze heures, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie en salle du conseil, en mairie de Loc Eguiner-Ploudiry.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président du Syndicat de Bassin de l'Elorn
- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental
- Mme. Viviane Bervas, conseillère municipale de Landerneau
- Mme. Sylvaine Vulpiani, conseillère régionale
- M. Henri Billon, maire de Loc-Eguiner/Ploudiry
- Mme Pascale Bégoc, conseillère municipale de Sizun
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;
- M. Jean-François Kerbrat, Maire de St Sauveur
- M. Francis Estrabaud, Parc Naturel Régional d'Armorique
- M. Louis-Pol Lagadec, CCI MBO
- M. Marc Lars, Comité Départemental de Pêches Maritimes
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn
- M. Franck Oppermann, Eau et Rivières de Bretagne
- M. Thierry Larnicol, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère
- Mme. Anne-Marie L'Aour ; DDTM 29
- Mme. Gaëlle Lagadec ; ARS délégation Finistère
- M. le Délégué Interrégional, AFB; représenté par Hélène Anquetil
- M. Patrick Luneau, AELB

Assistaient à la réunion :

- Mme. Béatrice Valette, CRB
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn
- Mme. Gwenola Le Men ; SBE
- Mme. Nolwenn Le Gac ; SBE
- Mme. Claire Amil ; SBE
- Mme. Stéphanie Isoard ; SBE
- M. Jérôme Vassal ; SBE
- M. Julien Cirou ; Service civique SBE

N'assistaient pas à la réunion :

- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale ; excusée
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale ; excusée ; poucoir à S Vulpiani
- Mme. Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil Régional

- M. Jérémy Person, conseiller municipal de la Roche-Maurice ; excusé
- M. Jacques Guillou, maire de Dirinon ; excusé ; pouvoir à H Billon
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ; excusé ; pouvoir à F Estrabaud
- Mme Claude Bellec, conseillère municipale de Brest
- M. Ronan Pichon, conseiller municipal de Brest
- Mme Christine Margogne, conseillère municipale de Brest ; excusée
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ; Excusé ; pouvoir à F Grosjean
- M. Éric Guellec, conseiller municipal de Brest ; excusé ; pouvoir à P Bégoc
- M. Bernard Nicolas, conseiller municipal de Plougastel-Daoulas
- M. Laurent Péron, conseiller municipal du Relecq-Kerhuon
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ; excusé
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ; excusé ; pouvoir à JF Kerbrat
- M. Hervé Sévenou, Chambre d'Agriculture; excusé
- M. Rémi Saliou, FDSEA ; excusé
- M. Hervé Ladurée, Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne
- M. Stéphane Brelivet, UDSEA
- M. Loïc Le Pollès, CLCV
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ; excusé ; pouvoir à l'ARS
- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. Le Préfet Maritime
- M. le directeur, DREAL Bretagne ; excusé ; pouvoir à l'AELB
- M. le directeur, IFREMER
- M. le directeur, Parc Marin d'Iroise ; excusé ; pouvoir à l'AFB

* *
*

Henri Billon, maire, souhaite la bienvenue aux membres de la CLE sur la commune de Loc Eguiner-Ploudiry ; celle-ci appartient à la Communauté de communes du pays de Landivisiau, elle a tissé des liens importants avec les communes voisines de la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas dans le cadre du SIPP (Syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry).

• **Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2017**

Francis Grosjean propose aux membres de la CLE d'approuver le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 8 décembre 2017.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Adopté		

La CLE du SAGE de l'Elorn adopte le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2017.

• **Présentation du programme 2018 du contrat territorial Elorn**

Présentation par Jérôme Vassal, Claire Amil, Nolwenn Le Gac, Gwenola Le Men, Stéphanie Isoard et Philippe Masquelier à l'aide d'un diaporama joint en annexe.

A propos de la qualité de l'eau, Thierry Larnicol salue les progrès réalisés sur le plan de la bactériologie bien qu'ils soient encore fragiles. Cependant, il indique que le problème le plus sérieux est aujourd'hui la fermeture des sites conchylicoles pour cause de contamination virale (le cas s'est présenté en mars sur l'Aber Wrac'h).

Gaëlle Lagadec répond que les analyses de virus ne sont réalisées qu'en cas de maladies déclarées à la suite d'une consommation de coquillages.

A propos de l'appui aux collectivités et de la prise en compte des préconisations et prescriptions du SAGE, Francis Grosjean rappelle que les études relatives aux eaux pluviales sont appelées à prendre de l'importance en termes de gestion quantitative et qualitative de la ressource.

A propos des actions agricoles, Thierry Larnicol s'interroge sur les résultats économiques des exploitations qui améliorent leur qualité écologique.

Henri Billon redoute la fermeture d'ateliers laitiers car il observe qu'une nette augmentation des surfaces cultivées en céréales entraîne chaque fois une forte baisse des surfaces en prairies.

Pascale Bégoc fait remarquer que les surfaces en bio ne cessent d'augmenter, elle estime que les exploitants en bio gagnent leur vie.

Jean-Yves Kermarrec informe la CLE que l'AAPPMA de l'Elorn vient de publier une étude sur les populations de truites fario du lac de Drennec. Il s'agit d'une souche autochtone qui semble périlcliter, notamment depuis la dernière vidange de 2006. Il souligne que l'état des cours d'eau en amont du lac est primordial pour le cycle de reproduction de la truite. Il propose de présenter le document à la prochaine réunion de la CLE et le met à la disposition de ses membres.

Il souhaite aussi alerter les membres de la CLE sur ce qu'il qualifie de « massacre paysager » causé par les opérations d'élagage menées par les services départementaux le long de l'Elorn sur la RD 712. A propos de cette route, il souhaite que les acteurs concernés se concertent afin qu'elle devienne une « vitrine paysagère » de l'Elorn ; il propose par ailleurs de réaliser une opération de ramassage des macro-déchets sur ses bords.

Il est proposé aux membres de la CLE d'approuver le programme 2018 du contrat de territoire Elorn.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Approuvé		

La CLE du SAGE de l'Elorn approuve le programme 2018 du contrat territorial Elorn.

• Répartition des membres de la CLE dans les commissions

En réponse à une demande formulée avant la réunion, la composition des commissions est à ce jour la suivante :

- Commission qualité et usages : F Grosjean (Président), V Bervas, YF Kernéis, M Lars, G Sponnagel (AAPPMA), A Clugery (E&RB), JP Le Gall, le représentant du Préfet LB, la DDTM, l'ARS.
- Commission aménagement du territoire et milieux : J Person (Président), S Vulpiani, P Héraud, P Bégoc, JY Kermarrec, F Oppermann, la DDTM, l'AFB.
- Commission gestion quantitative de la ressource : H Billon (Président), P Le Hénaff, JF Kerbrat, F Estrabaud, M. Moalic et Grosz (AAPPMA), la DDTM.

Constatant que tous les membres de la CLE ne se sont pas inscrits dans ces commissions, Francis Grosjean les exhorte une nouvelle fois à le faire ; des commissions actives sont essentielles au bon déroulement du processus de relecture du SAGE.

• **Composition du groupe de suivi "Etude socio-économique du SAGE"**

Après un bref rappel de la mission de ce groupe (accompagner l'étude socio-économique du SAGE), Francis Grosjean demande si des membres de la CLE sont volontaires pour participer à ce groupe de suivi. Sont volontaires : P Luneau, V Bervas, H Billon, T Larnicol, JY Kernéis.

Hervé Sévenou (absent) sera invité à participer à ce groupe, ainsi qu'un autre élu de Brest métropole.

NB : la première réunion de ce groupe se tiendra le 20 avril à 10h30 à Daoulas (Ecopôle).

• **Thématiques à aborder lors de la réunion InterSAGE Aulne-Elorn du 18 mai 2018**

Sujets proposés :

- Rapprochement des SAGE : contexte institutionnel et objectifs
- Contexte local et grands enjeux identifiés dans les SAGE
- Point sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de chaque SAGE
- Problématique des coquillages en rade de Brest.

Thierry Larnicol informe les membres de la CLE qu'une interdiction de pêche et de commercialisation des moules vient d'être prise par la Préfet à cause d'un dépassement du seuil de plomb (plus de 2 fois la dose limite). Il faut en identifier l'origine et trouver des solutions : trois entreprises sont touchées de plein fouet (moules sur filières et moules sur bouchots) et risquent de fermer très rapidement.

Francis Grosjean rappelle que la SOCLE Loire-Bretagne fait du morcellement des structures de bassin versant de l'ouest breton un enjeu devant être pris en considération.

Jean-Yves Kermarrec estime qu'un rapprochement Aulne/Elorn est un « sacré pari »: le territoire de l'Aulne est bien plus complexe que celui de l'Elorn. Il espère que les démarches en cours sur ces territoires n'en pâtiront pas.

• **Avis de la CLE sur un projet soumis à autorisation Loi sur l'eau (Hôpital de la Cavale Blanche)**

Présentation par Philippe Masquelier à l'aide d'un diaporama joint en annexe.

Il est proposé à la CLE d'émettre un avis favorable sous réserve du respect de l'arrêté de Brest métropole du 27 septembre 2017, notamment de l'alinéa prescrivant la gestion intégrée des eaux pluviales. Si ces mesures sont d'ores et déjà toutes prévues par le pétitionnaire, il faudra mieux les faire ressortir dans le document (notamment aux pages 13, 57, 60, 141 et 142).

Recommandations :

- Adapter le dimensionnement des ouvrages en incluant la capacité d'infiltration des cheminements, voiries, parkings et toitures végétalisées prévues dans les principes généraux architecturaux.
- Vérifier que le nouvel ouvrage de rétention Est est bien calé avec la voirie existante et le projet de rond-point.
- Faire référence au SAGE de l'Elorn (et à ses prescriptions) et non au SAGE du Bas Léon (pages 74 et 168).
- Vérifier que le projet est bien compatible avec le SCoT en vigueur (il fait référence à l'ancien SCoT).

Les représentants de l'Etat (DDTM, AFB et ARS), devant se prononcer par ailleurs sur ce dossier, ne prennent pas part au vote.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	Unanimité	-	-
Résultat	Avis favorable		

La CLE émet un avis favorable sur le projet de gestion des eaux pluviales du programme de réaménagement du site hospitalier de la Cavale Blanche à Brest

• **Présentation du plan de communication du Syndicat de bassin de l'Elorn**

Présentation par Philippe Masquelier à l'aide d'un diaporama joint en annexe.

Jean-Pierre Le Gall cite quelques exemples d'opérations de communication qui pourraient être développés sur l'Elorn :

- Le site « Escales » du Forum des Marais Atlantiques
- Un film synthétique sur les cours d'eau
- Un film sur la CLE et son fonctionnement.

Franck Oppermann informe les membres de la CLE qu'Eau et Rivières de Bretagne participera à la foire bio de Landerneau.

• **Echanges sur l'évolution de la gouvernance des politiques de l'eau et questions diverses.**

Francis Grosjean rappelle que le nouveau président du Comité de bassin est Thierry Burlot (également vice-président de la Région Bretagne). Il confirme que la préparation du 11ème programme d'interventions des agences de l'eau s'inscrit dans un contexte de très fortes tensions financières (diminution du budget annuel des agences d'environ 25% à compter de 2019). Il évoque la prise de position des principales associations d'élus, dont l'AMF, qui s'insurgent contre les ponctions exercées par l'Etat sur les budgets des agences.

Jean-Pierre Le Gall renchérit en soulignant que c'est le principe mis en œuvre depuis la loi de 1964 et la création des agences, selon lequel « l'eau paie l'eau », qui est ainsi mis à mal.

Jean-François Kerbrat demande s'il est possible de disposer des charges courantes de l'Agence Loire-Bretagne.

Patrick Luneau répond que les charges de fonctionnement sont faibles (de l'ordre de 6%). Il ajoute que les tensions seront aussi sensibles sur le budget de fonctionnement et sur les effectifs de l'agence (300 agents pour 30 départements).

Prochaine réunion de la CLE : à définir

* * *
*

Coordonnées de l'animateur du SAGE

Philippe MASQUELIER
Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 06 77 69 41 57
Courriel : philippe.masquelier@bassin-elorn.fr
Internet : <http://www.bassin-elorn.fr>